

5910.
204

Guillemain

Cassin (Rhône)

rens.



Scène d'intérieur

Une femme force un enfant, un
voisin se bouche le nez et l'autre
detourne la tête, en souriant

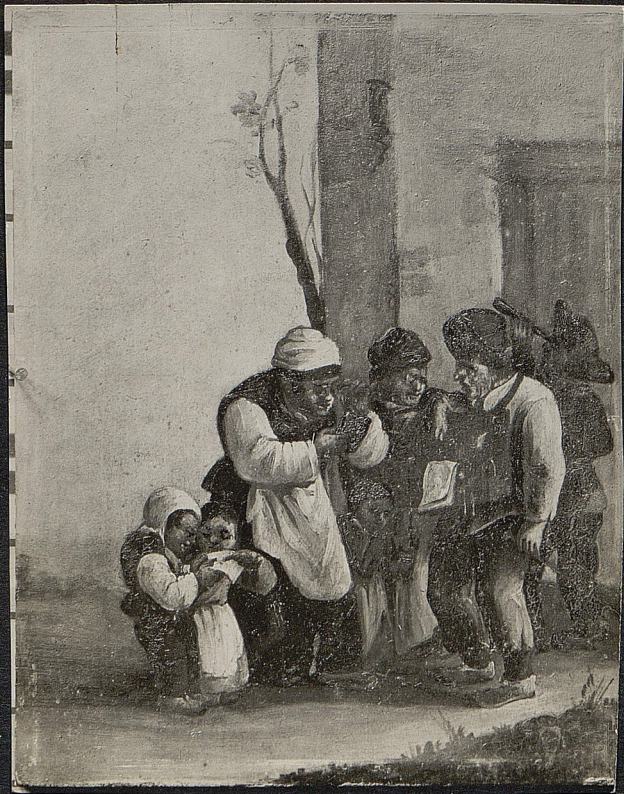
Un autre enfant est sur le pot
regardé par un autre déculotté
et attendant son tour pour être
forcé.

55/1641



Une femme juchée sur une corbeille
renversée fait la lecture à
haute voix écoutée par un groupe
d'hommes et de femmes aux 3 carreaux

57/1641
CARTE POSTALE



CARTE POSTALE

Colporteur, marchand de lunettes

1791/11



arracheur de dents, coiffe d'un
curieux bonnet rouge à oreilles animales
L'opérateur est gaucher

55/1641
CARTE POSTALE

24 octobre 1932.

Monsieur,

Le Ministère des Affaires Etrangères ne transmet les photographies des quatre tableaux que vous possédez.

Il m'est malheureusement impossible de vous donner une réponse nette. Les photographies que vous m'adressez sont trop petites. Il est toujours malaisé de se prononcer avec certitude sur la valeur d'une oeuvre d'après une simple reproduction. Un avis définitif ne peut se donner que sur les originaux eux-mêmes.

Néanmoins, il me semble que vos tableaux appartiennent à l'école flamande; ils paraissent être d'un maître du XVIII^e siècle suivant la tradition de Van Craesbeek.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur, en chef,

Monsieur Ch. Guillemin,
Chemin de Saint-Bel
Tassin (Rhône)

24 octobre 1932.

Monsieur le Ministre,

A.

I annexe.

J'ai l'honneur de vous transmettre en réponse à votre dépêche
Direction Générale des Beaux-Arts, n° 832, copie de la lettre que j'a-
dresse à M. Ch. Guillemain de Tassin (Rhône).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes
sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

L. J.

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

10, rue de la Loi,
Bruxelles.

COPIE.

Ch. GUILLEMAIN

I Chemin de Sain-Bel
à TASSIN (Rhône).

Le 1er OCTOBRE 1932.

Monsieur l'Ambassadeur de Belgique,

Je possède 4 petites peintures flamandes anonymes sur panneaux de bois, d'égales dimensions (19 X 23), dont je joins les mauvaises reproductions photographiques. Ces tableaux, d'exécution un peu lâchée, paraissent appartenir à l'Ecole flamande de la fin du XVII^e siècle ou commencement du XVIII^e. Je présume qu'ils appartiennent à une série plus importante et qu'ils font partie d'un ensemble maintenant dispersé. Aussi, me serait-il extrêmement agréable d'être renseigné sur ce point.

Je me permets de faire appel à votre extrême obligeance pour vouloir bien diriger ma demande auprès du Conservateur d'un musée de Belgique, riche en collections de petits maîtres flamands, que vous estimerez le plus susceptible de pouvoir répondre à ma demande qui touche un peu à l'histoire de la peinture flamande dont vos musées conservent de si beaux témoins.

Avec mes remerciements, veuillez agréer.....

(s) Ch. GUILLEMAIN.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION GENERALE
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

Section

N°... 832

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

Bruxelles, le12.Octobre..... 193..2
52, Boulevard du Régent.

Monsieur le Conservateur en Chef,

5 ANNEXE

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, avec
ses annexes, la copie ci-jointe d'une lettre qui
m'est communiquée par le Ministère des Affaires
Etrangères par laquelle M. Guillemain, résidant à
Tassin (Rhône) exprime le désir d'obtenir un avis
autorisé au sujet de quatre tableaux qui lui appar-
tiennent.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire
connaître la suite que vous aurez réservée à cette
affaire.

Pour le Ministre:

Le Directeur délégué,



à Monsieur le Conservateur en Chef
des musées royaux des Beaux-Arts,

Bruxelles.